CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Boischatel, le 20 juillet 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 20e jour du mois de juillet 2026, 19 h à l'Hôtel de ville**.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères, Marie Julie Paradis et Marie-Pierre Labelle, messieurs les conseillers Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Sont absents madame la conseillère Marie-France Couture, monsieur le conseiller Daniel Morin, la directrice générale et trésorière ainsi que le directeur général adjoint. Le greffier est présent.

ORDRE DU JOUR

1. Attribution de contrat - UTE-2026-23 - Acquisition de membranes de filtration pour le système de traitement d'eau potable
2. Ajout de fonds – Réserve financière pour la gestion de l'eau potable
3. Autorisation à l'Association du Lac la Retenue pour la réalisation d'une étude du lac
4. Autorisation de dépenses – Réparation de la transmission – Camion à benne
5. Embauche – Adjointe administrative
6. Embauche – Préposé aux infrastructures récréatives
7. Période de questions
   7.1 Membres du conseil
   7.2 Public
8. Levée de l'assemblée

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance extraordinaire convoquée conformément aux articles 152 et 157 du *Code municipal.*

2026-07-190

1. <u>Attribution de contrat - UTE-2026-23 - Acquisition de membranes de filtration pour le système de traitement d'eau potable</u>

Considérant la procédure ouverte UTE-2026-23 - Acquisition de membranes de filtration pour le système de traitement d'eau potable ;

Considérant que trois (3) soumissions ont été reçues;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes, conformément à la loi, le 16 juillet 2026 à 11 h 05;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise H2O Innovation Inc. pour un montant de 408 449,98 $, taxes incluses, pour l'acquisition de membranes de filtration pour le système de traitement d'eau potable suite à l'adoption de la résolution 2026-07-191.

Les sommes seront prises à même la réserve financière pour la gestion de l'eau potable.

2026-07-191

2. <u>Ajout de fonds – Réserve financière pour la gestion de l'eau potable</u>

Considérant la résolution numéro 2022-12-375 créant une réserve financière pour la gestion de l'eau potable;

Considérant que cette réserve n'a pas les fonds suffisants afin d'effectuer l'achat de membranes pour l'usine d'eau potable;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'effectuer une affectation de l'excédent accumulé non affecté d'un montant de 210 000 $ à la réserve financière pour la gestion de l'eau potable.

Ce montant sera remboursé à même les montants provenant de la tarification d'aqueduc et de la part payable par la Municipalité de L'Ange-Gardien.

2026-07-192

3. <u>Autorisation à l'Association du Lac la Retenue pour la réalisation d'une étude du lac</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement par le conseil d'autoriser l'Association du Lac la Retenue à utiliser le fonds de réserve pour le paiement de l'étude hydrogéomorphologique du Lac la Retenue, et d'autoriser le maire à signer les chèques conformément aux règles qui s'appliquent à l'Association du Lac la Retenue.

2026-07-193

4. <u>Autorisation de dépenses – Réparation de la transmission – Camion à benne</u>

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réparation de la transmission du camion à benne Kenworth 2211 du service des travaux publics;

Considérant l'offre de services de l'entreprise Wajax Limited;

Considérant la recommandation du contremaître du service des travaux publics ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement d'autoriser une dépense d'un montant estimé de 10 000 $, plus taxes, pour la réparation de la transmission du camion à benne Kenworth 2211 du service des travaux publics par l'entreprise Wajax Limited.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

2026-07-194

5. <u>Embauche – Adjointe administrative</u>

Considérant que le service administratif doit procéder à l'embauche d'une adjointe administrative ;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée ;

Considérant le processus de sélection des candidats ;

Considérant que la candidate proposée rencontre les exigences du poste ;

Considérant la recommandation du greffier;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement de procéder à l'embauche de madame Stéphanie Messier au poste d'adjointe administrative selon les conditions prévues à la convention collective, et ce, dès le 11 août 2026.

2026-07-195

6. <u>Embauche – Préposé aux infrastructures récréatives</u>

Considérant que le service des loisirs et de la culture doit procéder à l'embauche d'un préposé à l'entretien des infrastructures récréatives;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée ;

Considérant le processus de sélection des candidats ;

Considérant que le candidat proposé rencontre les exigences du poste ;

Considérant la recommandation du directeur des loisirs et de la culture ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Frédérick Turgeon au poste de préposé à l'entretien des infrastructures récréatives selon les conditions de travail prévues au contrat, et ce, dès le 27 juillet 2026.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer son contrat de travail.

7. <u>Période de questions</u>

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l'assistance :

- Aucune

La période de questions a débuté à 19 h 05 et s'est terminée à 19 h 05.

2026-07-196

8. <u>Levée de l'assemblée</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19 h 05.

ASSISTANCE : Aucune personne

_____	_____
Benoit Bouchard	Daniel Boudreault
Maire	Greffier

« *Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*